



PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
Bureau de Sao Tome et Principe

TERMES DE REFERENCE (TDR)

EVALUATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2013 DU PROGRAMME DE PAYS

Gouvernance démocratique;
Réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD;
Environnement et le développement durable.

(CPD DU PNUD 2012-2016)

Novembre 2013

1- Contexte

1-1. Contexte économique et social de São Tomé et Príncipe

La République démocratique de Sao Tomé-et-Príncipe est un archipel situé à quelque 300 km à l'ouest du continent africain. Il compte environ 180 000 habitants. Sa population, très jeune, connaît un taux d'accroissement de 2 %, ce qui montre bien l'ampleur des besoins socio-économiques à satisfaire.

Quelques performances macroéconomiques réussites ne se sont pas nécessairement traduites par une amélioration significative des conditions de vie des populations. Le ratio d'incidence de la pauvreté a chuté de 53,8 % en 2000 à 49,6 % en 2010, ce qui représente une réduction de 4,2 points, loin de l'objectif fixé dans le DSRP-I pour 2010 (réduire de moitié le pourcentage de la population (53,8 %), qui vivait dans la pauvreté jusqu'en 2010).

Afin d'améliorer l'indice du développement humain du pays, qui était de 0,488 (au 127^e rang) en 2010, le pays s'est engagé à consolider les progrès palpables accomplis vers la réalisation de certains Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à savoir les objectifs 2,4 et 6. En ce qui concerne le secteur de la santé, on observe des améliorations considérables avec notamment le taux de prévalence du paludisme qui s'est réduit exponentiellement de 478 cas par 1 000 habitants en 2002 à 25 en 2013.

Le Gouvernement dispose d'une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (deuxième génération) pour la période 2012- 2016. Ce document stratégique précise les quatre piliers d'intervention prioritaires, qui sont i) Réforme des institutions publiques et le renforcement de la politique de bonne gouvernance; ii) Promotion d'une croissance économique durable et intégrée; iii) le Développement du capital humain et l'amélioration des services sociaux de base; iv) Renforcement de la cohésion et la protection sociale. Le nouveau cadre de coopération s'articule autour des priorités définies par le Gouvernement dans le Document stratégique de développement et de réduction de pauvreté mais aussi des engagements pris au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) 2012-2016.

1-2. Appuis du PNUD au développement de Sao Tomé et Príncipe

Le programme de pays 2012-2016 est basé sur les priorités nationales telles que définies dans le document stratégique du Gouvernement et le programme du gouvernement de Sao Tomé et Príncipe. Il s'appuie sur les avantages comparatifs du PNUD à Sao Tomé-et-Príncipe et les

leçons et enseignements tirés de la coopération passée. Il se propose d'obtenir trois des quatre résultats de l'UNDAF, dans les domaines d'intervention que sont :

- a) la gouvernance démocratique;
- b) la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD;
- c) l'environnement et le développement durable.

La gouvernance démocratique: Dans ce domaine, les actions proposées viseront à : **a)** renforcer la capacité à garantir la transparence et la redevabilité de la gestion du secteur public: soutien au processus de lutte contre la corruption et promotion de la redevabilité et de la participation inclusive; **b)** améliorer la qualité du service public : mise en place d'un cadre organisationnel et opérationnel en vue de la modernisation de l'administration publique; **c)** améliorer la gouvernance locale : le processus de décentralisation; **c)** contribuer au renforcement des institutions judiciaires et de l'administration de la justice : mise en œuvre du programme de réforme de la justice; **d)** améliorer la qualité du travail parlementaire : renforcement des capacités opérationnelles et techniques de l'Assemblée nationale pour lui permettre de légiférer et d'exercer sa mission de contrôle de l'action gouvernementale; **e)** renforcer le leadership institutionnel aux niveaux central et local.

La réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD : Les actions proposées viseront à appuyer : **a)** l'élaboration de la stratégie nationale de développement et les mécanismes de planification, suivi et évaluation à moyen et long termes tout en soutenant le renforcement des capacités de gestion du programme; **b)** le renforcement des capacités en planification et budgétisation des institutions publiques et des structures décentralisées; **c)** les efforts nationaux de lutte contre les inégalités économiques structurelles, en centrant l'action sur l'amélioration du revenu des populations vulnérables à travers des activités génératrices de revenus; **d)** la promotion du commerce pour réduire la pauvreté; **e)** l'amélioration des systèmes de protection sociale à travers la conception de systèmes de protection efficaces ciblés sur divers groupes pauvres et vulnérables; **f)** la veille antipaludique, notamment dirigée contre les vecteurs, l'accélération des mesures de prévention et de traitement du VIH/sida (dépistage, prévention de la transmission mère-enfant), l'amélioration de l'approche multisectorielle de la lutte anti-VIH et l'intensification des initiatives décentralisées de lutte contre la tuberculose avec la mise en place du programme de thérapie sous observation directe.

L'environnement et le développement durable : Les actions proposées viseront à : **a)** intégrer la gestion durable de l'environnement, le changement climatique et la gestion des risques de

catastrophes dans les stratégies et plans de développement nationaux et dans les projets de développement; **b)** élaborer un cadre de durabilité de l'environnement : promotion de l'adoption de politiques-clés et d'engagements juridiques sur l'adoption de stratégies d'adaptation et d'atténuation efficaces telles que la gestion durable des terres, l'adoption d'une nouvelle politique énergétique et la promotion d'un environnement propice au développement; **c)** coordonner l'institutionnalisation des questions relatives aux changements environnementaux et climatiques : développement des capacités dans tous les secteurs (notamment énergie, agriculture et forêts, environnement, eau et assainissement) de manière à gérer et coordonner la mise en œuvre des initiatives de changement au niveau de l'environnement et du climat; **d)** renforcer le système d'intervention en cas de catastrophe et la gestion des risques.

2- Objectif

Le Programme de Pays validé en juin 2011 par le Conseil d'Administration du PNUD découle du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement (UNDAF) qui constitue la réponse collective du Système des Nations Unies (SNU) aux priorités nationales définies dans la Stratégie de la Réduction de la Pauvreté (SRP) et le Plan d'Action UNDAF. La Déclaration du Millénaire ainsi que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) font partie intégrante du cadre stratégique d'orientation du programme PNUD STP.

Cet exercice va permettre d'évaluer les résultats atteints en 2013 dans chacun des trois domaines d'intervention du CPD 2012-2016 et, par conséquent, permettra aux parties prenantes de s'informer sur l'état de réalisation des résultats escomptés, tels que définis dans les trois documents à savoir l'UNDAF, le CPD et les Plans Annuels de Travail.

3- Méthodologie

La méthodologie doit comprendre une analyse documentaire à partir de tous les rapports, documents de programmes et projets, fiches et autres documents utiles relatifs à la performance en 2013 des programmes et projets et aussi une large discussion avec les partenaires nationaux de mise en œuvre. Cette démarche culminera avec la réalisation d'un atelier avec les partenaires nationaux de mise en œuvre visant l'établissement d'une feuille de route conduisant à la création d'un mécanisme de partenariat durable entre le bureau de pays et les partenaires NIM/NGO.

4- La démarche de l'évaluation des résultats de 2013 du Programme de Pays prendra en compte :

La pertinence

Des programmes en fonction des priorités et besoins de développement de STP ; le degré de conformité des programmes et projets et Plans Annuels de Travail (AWP) mis en œuvre dans le cadre du PA-UNADF et aussi leurs alignements avec le nouveau plan stratégique du PNUD 2014-2017, dans la perspective de la planification 2014-2016.

L'efficacité

- Quel est le niveau de réalisation des résultats atteints comparativement aux prévisions initiales ?

L'efficience

- Les actions du PNUD ont-elles contribué efficacement à renforcer les capacités nationales à produire des résultats de développement ?

5- Produits attendus

Rapport d'évaluation qui sera constitué de trois parties :

- Analyse des Performances du Programme et du Cadre des Résultats
- Analyse des performances des domaines d'intervention et du cadre de résultats – 2013
- Feuille de route pour l'établissement d'un mécanisme durable de partenariat Bureau de pays/Partenaires NIM/NGO suite à la tenue de l'atelier d'évaluation conjointe, prévue avant la fin de l'année
- Conclusions et recommandations

6- Organisation de la mission

6-1. Profils du responsable de l'évaluation

Un(e) consultant(e) national(e), économiste ou socio-économiste, ayant connaissance de la modalité d'exécution nationale, avec une expérience d'au moins 3 ans dans les domaines de suivi et évaluation des programmes et projets. Ce consultant travaillera en étroite collaboration avec le spécialiste en suivi et évaluation.

6-2. Durée de la mission

Il est prévu que l'exercice dure 2(deux) mois à compter du 28 novembre 2013.